

105349,5

**DÉCISION DE LA RÉGIE DU CINÉMA  
RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE RÉVISION  
DE CLASSEMENT DU FILM "ANASTASIA"**

Le ou vers le 11 novembre 1997, les examinateurs de la Régie du cinéma classaient le film "Anastasia" dans la catégorie "Visa général". Le classement était accompagné de l'indication "Déconseillé aux jeunes enfants".

Le ou vers le 12 novembre 1997, madame Suzanne Villeneuve déposait au nom de Twentieth Century-Fox Canada limitée, une demande de révision de ce classement.

De consentement avec madame Villeneuve, l'audition de cette demande était fixée au 18 novembre 1997, à 10 h, dans les bureaux de la Régie.

À l'audition, madame Villeneuve était présente, de même que Me France Dionne et les soussignés.

Madame Villeneuve estime que si le classement "Visa général" devrait être maintenu, l'indication attribuée au film est trop sévère et devrait être retirée du classement.

Elle considère "Anastasia" comme un grand film d'animation. C'est une belle histoire d'amour. Les images, les chansons et la musique sont formidables.

Madame Villeneuve a obtenu copie du document d'interprétation de la Régie relatif à l'indication "Déconseillé aux jeunes enfants".

...2



Elle note que dans ce document, l'indication "Déconseillé aux jeunes enfants" fait référence aux enfants de 7 ans et moins.

Madame Villeneuve admet qu'un enfant de 3 à 4 ans, dont ce serait le premier film sur grand écran de quarante pieds, pourrait être impressionné. Elle estime que les enfant de 7 ans ne le seraient pas.

Madame Villeneuve attire l'attention des membres sur le document d'interprétation, et plus particulièrement sur un passage dans lequel on suggère d'utiliser cette indication lorsqu'il y a "abondance d'effets spéciaux propres à créer un stress (Jurassic Park)". Selon madame Villeneuve, les films d'animation sont perçus par les enfants très différemment des films dans lesquels il y a du "vrai monde" et où il est plus facile de confondre la fiction et la réalité. Selon monsieur John C. Wright de l'Université du Kansas, il appert, d'après un résumé apparaissant dans le document de la Régie, en page 4, que lorsqu'il y a de "l'animation et des marionnettes, (... la situation est différente) les jeunes enfants percevant ces genres comme appartenant clairement au monde imaginaire".

Madame Villeneuve souligne également que si le personnage de Raspoutine est méchant et pourrait faire peur aux tout-petits, le film contient beaucoup d'humour. Même dans l'entourage de Raspoutine, Bartok la petite chauve-souris ne semble pas avoir peur de Raspoutine et se moque de lui. Les enfants sont habitués aux contes dans lesquels les bons sont très bons, et les méchants vraiment méchants.

Anastasia est bâti sur ce modèle. Mais Raspoutine est pitoyable même s'il est le vilain. Dans la scène du début il est tellement vieux qu'il tombe littéralement en morceaux. Par ailleurs, ni le Tsar, ni Dimitri, ni Anastasia n'ont peur de Raspoutine. C'est Anastasia elle-même qui attaque Raspoutine et le vainc, mais cela les enfants le savaient déjà. Raspoutine ne pouvait pas gagner.

Madame Villeneuve conclut que le film devrait recevoir un classement "Visa général" sans indication. Elle souligne que la Régie n'a jamais ajouté l'indication "Déconseillé aux jeunes enfants" à un film d'animation. Il serait injuste pour "Anastasia" que ce film reçoive une telle indication.

Les membres de la Régie ont pris le dossier en délibéré. Le film "Anastasia" est un film d'animation. Ce genre de film est généralement moins impressionnant pour un jeune enfant. Les membres notent que le personnage de Raspoutine ressemble à une affreuse marionnette. Quand il se démembre, nous ne voyons pas un être de chair et de sang, mais des chevilles de bois. Tout, d'ailleurs, peut être remis en place sans problème. D'autre part, ce personnage apparaît toujours en compagnie de la drôle de petite chauve-souris sympathique. Même si Bartok est le souffre-douleur de Raspoutine, il n'a pas vraiment peur de lui et s'en moque beaucoup. Le fait que Bartok, de par son personnage et de par ses propos drôles et humoristiques, soit toujours présent, permet à un jeune enfant de ne pas être perturbé par Raspoutine. L'humour dédramatise beaucoup la "méchanceté" de Raspoutine. Les membres de la Régie notent qu'aucun personnage du film n'a peur de

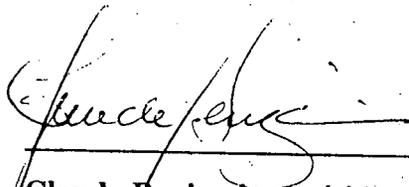
Raspoutine qui est finalement vaincu par les héros... . Ajoutons enfin que la musique (mélodies d'opérette nombreuses) atténue grandement les interventions de Raspoutine.

**POUR CES MOTIFS**, les membres de la Régie

**ACCUEILLENT** la demande de révision

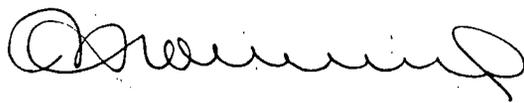
**REMPLENT** le classement "Visa général - Déconseillé aux jeunes enfants" attribué au film Anastasia, par "Visa général"

**Montréal le 18 novembre 1997.**



---

**Claude Benjamin, président de la Régie**



---

**Paul M. Rolland, membre de la Régie**



N° du film : 105349

Version : 5

1997-11-11  
Entente/contrat :

## ANASTASIA

**GENRE :** Animation

### **RÉSUMÉ :**

Lors de la révolution bolchévique, en Russie, en 1917, le dernier tsar, Nicolas II, est assassiné, ainsi que toute sa famille. Mais la jeune Anastasia, âgée de huit ans, aurait miraculeusement échappé au massacre. On la retrouve dix années plus tard, à Paris, alors qu'un charmant comédien, Dimitri, tente de convaincre une jeune orpheline, Anya, qui a oublié son passé, qu'elle est la princesse Anastasia Romanov.

### **MOTIFS:**

Ayant tous deux fait leurs premières armes aux studios Disney, les créateurs Don Bluth et Gary Goldman ont su brillamment perpétuer à travers leurs nombreuses réalisations cette tradition de magie et de féerie instaurée par le maître.

*Anastasia* continue dans cette foulée. S'inspirant librement d'une tranche importante de l'histoire russe, les auteurs, grâce à des images d'une beauté spectaculaire, à des personnages plus vrais que nature et dont les émotions captivent l'auditoire, à une trame musicale et à des chansons dont les mélodies subsistent au temps, réussissent à river à leur fauteuil les spectateurs de tout âge, qu'ils aient pour paraphraser Hergé, de 7 à 77 ans.

Nous disons donc qu'*Anastasia* continue dans cette foulée; en effet, ce divertissement convient à ce qu'il est courant de nommer le «public familial».

Néanmoins, les magnifiques ingrédients qui séduisent le spectateur là où il se doit, sont tout aussi efficaces lorsqu'il s'agit de créer une certaine tension dramatique; en ce sens, le jury estime que plusieurs scènes, d'assez longue durée, la plupart mettant en scène le célèbre Raspoutine, risquent en raison de leur graphisme, celui-ci appuyé par une trame sonore dramatique et angoissante, de perturber les très jeunes spectateurs n'ayant pas encore acquis les mécanismes permettant un certain recul. Citons à titre d'exemple les transformations sépulcrales de Raspoutine perdant ses membres, se transformant en squelette ou encore pourchassant la jeune Anastasia afin de la tuer.

En conclusion, le jury estime que ce divertissement fait partie de la catégorie «tous publics», mais juge important de souligner à l'aide de l'indication pertinente que les très jeunes spectateurs risquent fort d'être ébranlés.

**CLASSEMENT :** Visa général

**INDICATION(S) :** Déconseillé aux jeunes enfants

17 novembre 1997

Yves Brunelle  
Président du jury d'examen